

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Prime QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de cette municipalité qui aura lieu **LE LUNDI 6 avril 2020 à 20h00** à la salle des délibérations de l'édifice municipal, il sera procédé au **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE** pour l'année terminée le 31 décembre 2019.

Cet avis est donné conformément à l'article 176.1 du Code Municipal du Québec.

Toutefois, étant donné la situation qui prévaut actuellement, la séance du conseil se tiendra à huis clos et le public ne sera pas admis à la séance. Par contre, afin de pallier à cette situation, nous déposerons d'ici vendredi le 3 avril 2020, un résumé du rapport financier sur notre site Internet. Nous vous inviterons alors à poser vos questions par courriel en les adressant à : rgirard@saint-prime.ca . Nous ferons ainsi part de vos questions à l'auditeur externe et déposerons les réponses obtenues sur notre site dans la semaine qui suivra.

Donné à Saint-Prime, ce 30^e jour du mois de mars deux mille vingt.



Secrétaire-trésorier et directeur général